

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

-----  
**SEANCE du 04 décembre 2025**

**DCC2025-117 Autorisations de Programme / Crédits de paiement 2025**

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à 19 h 30, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de COLOMBE-LÈS-VESOUL, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

**Présents votant (38)**

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Antoine TRUSSARDI, Patrick GOUX, Marie-Alyette JACQUES, Jean-Marie PHILIPPE, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Edith LUCIEN, Laurence COURTOY, Benoit PETON, Jean DESMARTIN, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Jean-François HUOT, Jean-Luc VEILLON,

**Ont donné pouvoir (8)**

Gilbert HENRY à Patrice COLNEY, Gérard DEVOILLE à Antoine TRUSSARDI, Sylvie PHILIPPE à Hervé CHAMAGNE, Francis THOMAS à Véronique LOUIS, Hervé LE CAIN à Laurence COURTOY, Hervé EPLE à Éric FRECHIN, Sophie TARAN à Christophe ROSSÉ, Régis BOILLOT à Jean DROUHARD.

**Absents excusés (3)**

Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Luc GONDELBERG, Jean-Louis CHOBARD.

**Absents non excusés (3)**

Nicolas PAILLOTET, Mickaël MUHLEMATTER, Marie-Pierre DUPRE.

Par délibération du 6 mars 2025, le conseil communautaire a validé les autorisations de programme. En ce qui concerne l'autorisation 2024-001 relative au PLUi, opération rattachée 202401, la somme de total de 360 000 € a été votée et 247 000.00 € pour 2025 tel que ci-dessous :

Projets en autorisation de programme et opérations	Numéro d'AP/CP	Opérations rattachées à l'autorisation de programme	MONTANT TOTAL AP	cumul des réalisations 2022-2024	Solde CP disponible	Reste dispo	CP 2025	CP 2026
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	2024-001	202401	360 000.00	75 458.40	284 541.60	284 541.60	247 000.00	37 541.60

Il convient d'y intégrer la somme de 6 000 € pour le règlement annuel de l'agence d'urbanisme qui a suivi le dossier en tant qu'AMO ce qui porterait le montant total de cette autorisation à 366 000 €, le solde disponible et un montant de CP 2025 de 253 000 €.

*Le Président propose au conseil communautaire la modification suivante :*

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	2024-001	202401	366 000.00	75 458.40	290 541.60	284 541.60	253 000.00	37 541.60
--------------------------------------	----------	--------	------------	-----------	------------	------------	------------	-----------

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.  
 (Abstention : Jean-Marie PHILIPPE)*

Fait à SAULX, le 04 décembre 2025  
 Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état